

Ville de Saint-Quentin
États financiers
au 31 décembre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
État des résultats	6
État de la situation financière	7
État de la variation des actifs financiers nets	8
État de flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 29
Renseignements supplémentaires	30 - 34

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
507, rue Victoria
Edmundston (Nouveau-Brunswick)
E3V 2K9

T 506 739-1144

Madame la Maire et Membres du Conseil
Ville de Saint-Quentin

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers (ci-après « les états financiers ») de la Ville de Saint-Quentin (ci-après « la Ville »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les renseignements supplémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Ville présente dans le passif des congés de maladie et des avantages postérieurs à l'emploi d'un montant de 56 941 \$ qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation actuarielle en conformité avec SP 3255, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette situation nous a aussi conduit à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020. L'effet de cette dérogation n'a pas été évalué et de ce fait, nous n'avons pu juger nécessaire d'apporter des redressements à la situation financière de la ville ainsi qu'aux résultats de ses activités, à la variation des actifs financiers et au flux de trésorerie.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observation – informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément aux normes exposées dans le guide sur la présentation des rapports financiers municipaux de la province du Nouveau-Brunswick présentées aux pages 26 et 29, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel - 2021, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport annuel - 2021 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien signalé à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Brant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables professionnels agréés

Edmundston

Le 7 mars 2022

Ville de Saint-Quentin

État des résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021		2020
	Budget (non audité) (note 21)	Total	Total
	\$	\$	\$
Revenus			
Mandat d'impôts fonciers	1 986 546	1 986 546	1 975 650
Prestations de services à d'autres gouvernements (Page 30)	120 473	120 515	147 105
Subvention de financement et de péréquation communautaire	418 025	427 450	449 358
Ventes de services, amendes et autres frais (Page 30)	112 298	138 804	169 747
Autres contributions et transferts gouvernementaux	22 609	1 627 060	120 686
Frais aux usagers - Eau et égouts (Page 30)	654 531	666 026	663 886
Ajustement pour paiements versés en remplacement d'impôt foncier			85
Revenus d'intérêts	4 025	7 253	7 920
	3 318 507	4 973 654	3 534 437
Dépenses (Pages 31-34)			
Services gouvernementaux généraux	671 735	568 153	594 354
Services de protection	604 594	581 849	586 672
Services de transport	836 685	775 844	704 627
Services d'hygiène du milieu	155 368	144 386	133 348
Services de développement économique	258 392	235 676	259 226
Services récréatifs et culturels	608 056	534 237	503 836
Eau et égouts	702 955	632 085	615 027
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles		44 905	(2 500)
	3 837 785	3 517 135	3 394 590
Excédent (déficit) de l'année (note 19)	(519 278)	1 456 519	139 847
Excédent accumulé au début de l'année		9 754 741	9 614 894
Excédent accumulé à la fin de l'année		11 211 260	9 754 741

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Ville de Saint-Quentin

État de la situation financière

au 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (note 4)	601 326	627 104
Comptes à recevoir		
Général	3 009	4 711
Eau et égouts	1 530	280
Gouvernement fédéral et ses agences	868 900	25 556
Province du Nouveau-Brunswick	13 350	4 782
Dépôts à terme (note 5)	2 711 916	1 909 427
Investissement Coopérative de St-Quentin	6 417	6 054
	<u>4 206 448</u>	<u>2 577 914</u>
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 14)	638 000	
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	193 612	104 670
Revenus différés	62 433	82 508
Transferts gouvernementaux reportés (note 7)	1 618 318	1 306 294
Retenues de garantie	233 850	
Dette à long terme (note 8)	973 000	910 000
Congés de maladie courus (note 9)	46 266	40 119
Attribution pour services à long terme (note 10)	10 675	10 575
Obligations découlant du régime de retraite (note 10)	63 000	56 400
	<u>3 839 154</u>	<u>2 510 566</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>367 294</u>	<u>67 348</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 17)	25 712 723	24 396 150
Amortissement cumulé (note 17)	14 936 073	14 752 854
	<u>10 776 650</u>	<u>9 643 296</u>
Stocks	14 632	17 492
Frais payés d'avance	52 684	26 605
	<u>10 843 966</u>	<u>9 687 393</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>11 211 260</u>	<u>9 754 741</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Maire

Greffière

Ville de Saint-Quentin
État de la variation des actifs financiers nets
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
Budget (non audité)	Réel	Réel
\$	\$	\$
Excédent (déficit) pour l'année	(519 279)	139 847
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 275 000)	(272 381)
Cession d'immobilisations corporelles	8 158	2 500
Amortissement des immobilisations corporelles	680 021	680 021
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	44 905	(2 500)
	(3 594 979)	407 640
Utilisation (acquisition) des stocks	2 860	(930)
Acquisition de frais payés d'avance	(26 078)	(16 271)
	-	(17 201)
Augmentation des actifs financiers nets (diminution de la dette nette)	(4 114 258)	530 286
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	67 348	(462 937)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	(4 046 910)	67 348

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Ville de Saint-Quentin

État de flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'année	1 456 519	139 847
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	695 417	680 021
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	44 905	(2 500)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 3)	<u>(247 090)</u>	<u>196 811</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement (a)	<u>1 949 751</u>	<u>1 014 179</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 881 835)	(272 381)
Cession d'immobilisations corporelles	<u>8 158</u>	<u>2 500</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	<u>(1 873 677)</u>	<u>(269 881)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	638 000	
Emprunt à long terme	250 000	
Remboursements d'emprunts à long terme	<u>(187 000)</u>	<u>(234 000)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>701 000</u>	<u>(234 000)</u>
Augmentation de la trésorerie avant activités de placement	777 074	510 298
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Investissement Coopérative de St-Quentin et flux de trésorerie liés aux activités de placement	<u>(363)</u>	<u>(146)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	776 711	510 152
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>2 536 531</u>	<u>2 026 379</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>3 313 242</u></u>	<u><u>2 536 531</u></u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	601 326	627 104
Dépôts à terme	<u>2 711 916</u>	<u>1 909 427</u>
	<u><u>3 313 242</u></u>	<u><u>2 536 531</u></u>

(a) Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 7 253 \$ (7 920 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020). Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 28 468 \$ (32 852 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020).

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

La Ville de Saint-Quentin, a été incorporée comme village par la Loi sur les municipalités du Nouveau-Brunswick le 9 novembre 1966 et a accédé au statut de Ville le 1er décembre 1992 par une modification du Règlement 85-6 du Nouveau-Brunswick, en vertu de la Loi sur les municipalités. En tant que municipalité, la Ville est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu. La Ville s'est donnée l'énoncé de vision suivant : " La Ville de Saint-Quentin reconnaît le citoyen à part entière et s'assure de sa sécurité, son mieux-être et sa qualité de vie, tout en préservant l'économie et la prospérité de son milieu. Dynamique et généreuse, la Ville de Saint-Quentin favorise et soutient le développement de ses ressources naturelles, l'innovation économique et la créativité communautaire, dans un cadre de vie sain et sécuritaire, où l'activité culturelle, patrimoniale et touristique est en constante évolution".

La Ville fournit des services municipaux comme les services de lutte contre les incendies, de travaux publics, de services récréatifs et culturels et d'autres activités gouvernementales générales.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Ville reposent sur les observations de l'administration présentés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

La Ville a adopté les normes du CCSP le 1er janvier 2011.

Les états financiers présentés selon les normes du CCSP portent surtout sur la situation financière de la Ville et sur les changements à cet égard. L'état de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Ville.

Les aspects importants des méthodes comptables adoptées par la Ville sont les suivants :

Entité publiante

Les états financiers reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements aux actifs financiers nets (à la dette nette) et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Ville et qui sont la propriété de la Ville ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interservices sont éliminés.

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés par le conseil le 27 octobre 2020 et par le Ministre des gouvernements locaux le 2 novembre 2020.

Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés dans les états financiers comme des revenus au cours de la période où les activités donnant lieu au transfert se produisent, à la condition que les transferts sont autorisés, que tous les critères d'admissibilité sont satisfaits et que des estimations raisonnables des sommes peuvent être faites. Les transferts reçus pour lesquels des dépenses n'ont pas encore eu lieu sont compris dans les revenus différés.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés.

Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Revenus différés et transferts gouvernementaux reportés

Les revenus différés comprennent les subventions, les contributions et les autres sommes reçues de tierces parties en vertu de la législation, de règlements et d'ententes et qui peuvent seulement être utilisées pour certains programmes, pour l'achèvement de travaux particuliers ou pour l'achat d'immobilisations corporelles. De plus, certains frais d'usagers et droits sont perçus pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus. Les revenus sont comptabilisés au cours de la période où les dépenses reliées sont encourues, les services sont rendus ou les immobilisations corporelles sont acquises. De plus, tous les fonds de parties externes et les revenus limités par entente ou législation sont comptabilisés comme revenus différés jusqu'à ce qu'ils soient utilisés pour les fins précisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. Les secteurs pouvant faire l'objet des plus grands niveaux d'estimation comprennent l'évaluation des immobilisations corporelles données, la provision pour congés de maladie, les avantages postérieurs à l'emploi payables et l'obligation découlant du régime de retraite.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Ville est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour dégager tout passif existant et ils sont conservés pour utilisation dans la prestation de services. Ils ont une durée utile allant au-delà de l'année courante et leurs ventes ne sont pas prévues dans le cadre normal des activités. L'évolution des actifs non financiers au cours de l'année, ainsi que l'excédent (l'insuffisance) des revenus sur les dépenses représente l'évolution des actifs financiers nets pour l'année.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'achat, ce qui comprend toutes les sommes reliées directement à l'acquisition, la construction, l'aménagement ou l'amélioration de l'actif. Le coût d'achat, moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode linéaire pendant la durée de vie utile des immobilisations comme suit :

Actif en construction

L'actif en construction n'est pas amorti avant que l'actif ne soit disponible pour un usage productif.

Contribution d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues comme contributions sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de réception et elles sont aussi comptabilisées comme revenus.

	<u>Périodes</u>
Bâtiments	30-40 ans
Améliorations foncières	5-25 ans
Routes, rues, trottoirs et égouts	15-60 ans
Réseau eau et égouts	25-60 ans
Véhicules et équipements	5-35 ans

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la municipalité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisations corporelles est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Avantages futurs des employés

La Ville a reconnu ses obligations en vertu des régimes postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, net des actifs du régime. La Ville a un avantage de congés de maladie tel que documenté dans la note 9, une attribution pour service à long terme et un régime de retraite tel que documenté dans la note 10.

Réserves et fonds

Certaines sommes approuvées par le Conseil sont mises de côté dans des réserves et des fonds de réserve à des fins d'exploitation et d'immobilisations futures. Les transferts entre les réserves et les fonds de réserve sont comptabilisés comme un ajustement dans l'excédent accumulé. La note 20 « État des réserves » des états financiers est incluse pour présenter les soldes des fonds de réserve comme renseignements complémentaires.

Fonds d'exploitation

Les fonds d'exploitation sont établis pour les activités générales et d'eau et égouts de la Ville. Les fonds d'exploitation sont utilisés pour comptabiliser les coûts associés à la fourniture des services municipaux de la Ville.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Fonds de capital

Les fonds de capital sont établis pour le capital général, d'eau et d'égout. Les fonds de capital suivent le coût d'acquisition des diverses immobilisations et le financement de ces immobilisations, y compris la dette reliée.

Fonds de réserve

En vertu de la Loi sur les municipalités du Nouveau-Brunswick, le conseil peut établir des réserves pour chaque fonds ci-dessus. En plus, la Loi sur l'urbanisme exige qu'une réserve foncière soit établie et maintenue aux fins d'acquisition et d'aménagement de bien-fonds aux fins publiques.

Information sectorielle

La Ville est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Ville sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants:

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Ville. Ceci comprend les fonctions du conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable du service de police, de la protection contre les incendies, des mesures d'urgence, du contrôle des animaux et autres mesures de protection.

Services de transport

Cette section est responsable de l'entretien des routes, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services de développement économique

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et de l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant la piscine, les parcs et terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Systèmes d'eau et d'égouts

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

3 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes à recevoir	(851 460)	88 550
Comptes fournisseurs et charges à payer	88 942	23 311
Revenus différés	(20 075)	(45 540)
Transferts gouvernementaux reportés	312 024	153 277
Retenues de garantie	233 850	
Congés de maladie courus	6 147	(1 937)
Attribution pour services à long terme	100	(350)
Obligations découlant du régime de retraite	6 600	(3 300)
Stocks	2 860	(930)
Frais payés d'avance	(26 078)	(16 270)
	<u>(247 090)</u>	<u>196 811</u>

4 - ENCAISSE

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Encaisse affectée	177 766	177 713
Encaisse non affectée	423 560	449 391
	<u>601 326</u>	<u>627 104</u>

5 - DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt à 0,05 %.

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	74 741	81 240
Salaires à payer	21 390	21 370
Intérêts courus	2 127	2 060
Sommes à remettre à l'État	95 354	
	<u>193 612</u>	<u>104 670</u>

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

7 - TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX REPORTÉS

Le financement reçu dans le cadre du programme de transferts de fonds pour le développement des collectivités du Canada est comptabilisé comme produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les liquidités qui n'ont pas été dépensées sont comptabilisées à titre de transferts gouvernementaux reportés à l'état de la situation financière. Ce montant se compose de ce qui suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Transfert de fonds pour le développement des collectivités du Canada	<u>1 618 318</u>	<u>1 306 294</u>

Ces montants sont affectés au financement des projets préautorisés se rapportant aux objectifs du programme et ne peuvent être utilisés pour d'autres projets.

8 - DETTE À LONG TERME

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Fonds général		
BU22 2,55 % - 3,4 %, due en 2028, DC #17-0048	146 000	164 000
BQ21 1,2 - 2,7 %, due en 2027, DC #16-0080	87 000	101 000
BJ26 1,25 % - 3,7 %, due en 2023, DC #12-0078	19 000	28 000
BI22 1,35 % - 3,25 %, due en 2023, DC #12-0078	22 000	33 000
BK14 1,15 % - 3,45 %, due en 2024, DC #12-0078 et 13-0033	33 000	43 000
BM20 0,95 % - 2,8 % due en 2025, DC #14-0028	42 000	52 000
BN22 1,05 % - 3,15 % due en 2025, DC #14-0028 et 15-0025	128 000	158 000
BO24 1,45 % - 2,2 %, due en 2022, DC #15-0025 et 16-0011	<u>29 000</u>	<u>57 000</u>
	<u>506 000</u>	<u>636 000</u>

Ville de Saint-Quentin
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2021

8 - DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Fonds eau et égouts		
CA25 0,86 % - 2,38 %, due en 2031, DC #21-0015	250 000	
BH27 1,35 % - 3,1 %, due en 2022, DC #02-0037	21 000	41 000
BJ27 1,25 % - 3,7 %, due en 2023, DC #02-0037	35 000	52 000
BU23 2,55 % - 3,4 %, due en 2028, DC #17-0036	161 000	181 000
	<u>467 000</u>	<u>274 000</u>
	<u>973 000</u>	<u>910 000</u>

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a été obtenue pour la dette à long terme.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 216 000 \$ en 2022, à 173 000 \$ en 2023, à 133 000 \$ en 2024, à 127 000 \$ en 2025 et à 85 000 \$ en 2026.

En 2022, les débetures BO24 et BH27 viennent à échéance, assortie de montants finaux à payer de 29 000 \$ et 21 000 \$ respectivement.

9 - CONGÉS DE MALADIE COURUS

La Ville offre un congé de maladie qui s'accumule à raison d'une journée et quart par mois de service jusqu'à un maximum de 180 jours. L'employé a droit à 40 % de son congé de maladie accumulé lors de son départ à la retraite à partir de 55 ans.

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance. Comme cet avantage n'a pas été évalué par un actuaire, les données aux livres ont été calculées selon les jours réels éligibles aux employés.

Les congés de maladie sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice selon les heures accumulées des employés et leur taux horaire respectifs. Au 31 décembre 2021, la Ville avait un total de 7 703 heures de maladies accumulées à payer aux divers employés. La Ville estime à 50 % la probabilité de paiement aux employés.

Ville de Saint-Quentin
Notes complémentaires
au 31 décembre 2021

10 - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER

a) Attribution pour services à long terme

Les employés de la Ville sont admissibles à ces avantages après 10 ans de service continu. Les employés admissibles ont droit à 50 \$ par année de service et le personnel cadre à 75 \$ par année de service. Les prestations accumulées sont payables dans l'année où les employés cessent de travailler pour la Ville, soit parce qu'ils prennent leur retraite ou parce qu'ils quittent en bons termes avec l'employeur. Au cours de l'année, une somme de 600 \$ a été déboursée (1 100 \$ en 2020) en récompenses pour longs états de service. La provision aux livres a été établie selon le nombre d'année réel d'emploi des employés éligibles.

Au 31 décembre 2021, 7 employés étaient admissible à cet avantage. Les années de services varient de 16 à 35 ans.

b) Obligations découlant du régime de retraite

La Ville et ses employés participent au Régime de pension des employés municipaux du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations définies à employeurs multiples qui est administré par un comité élu par ses membres, conformément aux dispositions de la *Loi sur les municipalités du Nouveau Brunswick*. Le régime verse des prestations de retraite calculées en fonction des années de service et du salaire maximal moyen.

Les évaluations actuarielles aux fins de provisionnement sont effectuées chaque année ou tous les trois ans, selon la situation financière du régime (actuellement, chaque année). Par la suite, les évaluations actuarielles aux fins de comptabilité sont fondées sur les données recueillies (auxquelles des rajustements sont apportés). La plus récente évaluation actuarielle a été préparée au 31 décembre 2019 et a permis de déterminer une obligation au titre des prestations constituées de 135 126 100 \$ pour l'ensemble du régime, calculée d'après l'analyse comptable.

L'évaluation actuarielle aux fins de comptabilité a été effectuée en fonction d'un certain nombre d'hypothèses sur des événements futurs, comme les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les augmentations salariales ainsi que le roulement et la mortalité des employés. Les hypothèses utilisées tiennent compte des meilleures estimations de la direction. Les renseignements ci-dessous résument les principales hypothèses de l'évaluation au 31 décembre 2020 :

- le taux d'inflation prévu de 2,1 %
- le taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 5,55 %
- le taux de rendement prévu sur l'actif est de 5,55 % par année
- l'âge de la retraite varie selon l'âge et la catégorie d'emploi
- la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (« DUMERCA ») est de 13,3 années.

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

10 - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (suite)

L'évaluation actuarielle préparée au 31 décembre 2019 indiquait que la valeur marchande de l'actif net disponible pour les prestations accumulées du régime était inférieure à la valeur actualisée de ces prestations. La province du Nouveau-Brunswick a accordé au régime de pension une exemption de versement des cotisations d'équilibre exigibles relativement au déficit de solvabilité. L'évaluation actuarielle du régime révélait un déficit de 641 800 \$ selon l'approche de continuité, soit un changement de 6 896 200 \$ comparativement au déficit de 7 538 000 \$ enregistré au 31 décembre 2018. En se fondant sur les hypothèses au 31 décembre 2019, l'actuaire prévoit que les taux de cotisation de l'employeur et des employés suffiraient pour financer le coût des services courants et paiements spéciaux selon l'approche de continuité, tel que requis par la *Loi sur les prestations de pension*.

Au 31 décembre 2019, le régime versait des prestations à 277 retraités. Le montant total des prestations versées aux retraités et aux participants ayant quitté leur emploi en 2021 était estimé à environ 4 641 200 \$ (en 2020, le montant réel s'est élevé à 5 662 100 \$) pour l'ensemble du régime.

Les employés versent des cotisations variant selon le niveau de leurs gains et leur catégorie d'emploi; le taux de cotisation moyen est d'environ 8,00 % pour l'ensemble du régime. Chaque municipalité verse des cotisations égales à celles des employés. L'argent de la caisse de retraite est investi dans des valeurs à court terme, des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères. En 2021, les cotisations des employés combinées à celle des municipalités sont estimées à environ 7 136 800 \$ (en 2020, elles ont totalisé 6 929 400 \$) pour l'ensemble du régime.

Les renseignements ci-dessous résument les données du régime par rapport à la Ville de Saint-Quentin :

- l'âge moyen des 13 employés actifs participant au régime est 52 ans (au 31 décembre 2019)
- les prestations versées en 2020 ont atteint 26 300 \$ et sont estimées à 26 300 \$ en 2021
- combinées, les cotisations se sont chiffrées à 85 600 \$ en 2020 et elles sont estimées à 88 200 \$ en 2021

En plus d'analyser la situation financière du régime en ce qui a trait à la Ville de Saint-Quentin au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020, l'actuaire du régime a effectué l'extrapolation de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2020 pour déterminer la situation estimative au 31 décembre 2021. L'extrapolation suppose que les hypothèses utilisées au 31 décembre 2021 sont demeurées inchangées depuis le 31 décembre 2020. Elle suppose également un rendement de l'actif de 5,5 % après déduction de tous les frais et dépenses. Si la situation diffère de celle qui est supposée, les montants seront rajustés pour rendre compte de la situation réelle. Voici les résultats de l'extrapolation :

Ville de Saint-Quentin
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2021

10 - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (suite)

	<u>Estimation</u>
	<u>2021</u>
Passif au titre des prestations constituées	\$
Passif au titre des prestations constituées au début	59 000
Charges au titre du régime de pension pour l'exercice	48 100
Moins : Contributions de l'employeur	<u>(44 100)</u>
Passif au titre des prestations constituées à la fin	<u><u>63 000</u></u>

En bref, au 31 décembre 2021, l'obligation au titre des prestations constituées relative à la Ville de Saint-Quentin est estimée à 63 000 \$ alors que le réel était de 60 900 \$ au 1er janvier 2020 et de 59 000 \$ au 31 décembre 2020. Ce montant est inclus dans la rubrique Obligations découlant du régime de retraite dans l'état de la situation financière.

La situation du passif au titre des prestations constituées est démontrée ci-dessous et illustre les montants non amortis qui sont constatés dans les charges de retraite au fil du temps :

	<u>Estimation</u>
	<u>2021</u>
	\$
Obligation au titre de prestations constituées	2 024 900
Actif du régime	<u>1 931 100</u>
Déficit du régime	93 800
Gains actuariels non amortis	<u>30 800</u>
Passif du régime à la fin	<u><u>63 000</u></u>

Ville de Saint-Quentin
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2021

10 - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (suite)

Les données ci-dessous illustrent le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées du début à la fin de la période :

	<u>Estimation</u>
	<u>2021</u>
	\$
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées	1 861 700
Obligation au titre des prestations constituées au début	84 600
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	(26 300)
Versements de prestations	104 900
Intérêts pour l'exercice	<u>2 024 900</u>
Obligation au titre de prestations constituées à la fin	<u><u>2 024 900</u></u>

Les données ci-dessous illustrent le rapprochement de l'actif du régime du début à la fin de la période :

	<u>Estimation</u>
	<u>2021</u>
	\$
Rapprochement de l'actif du régime	1 769 300
Actif du régime au début	44 100
Contributions de l'employeur	44 100
Contributions des employés	(26 300)
Versements des prestations	99 900
Rendement de l'actif pendant la période	<u>1 931 100</u>
Actif du régime à la fin	<u><u>1 931 100</u></u>

Lacharge de retraite reliées aux prestations de retraite inclut les composantes suivantes :

	<u>Estimation</u>
	<u>2021</u>
	\$
Charges de retraite	40 500
Coûts des services courants de l'employeur	104 900
Intérêts sur l'obligation au titre de prestations constituées	(99 900)
Rendement prévu de l'actif	2 600
Amortissement des soldes non constatés	<u>48 100</u>
• Pertes	<u><u>48 100</u></u>
Charges de retraite	<u><u>48 100</u></u>

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

11 - ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal des opérations, la Ville peut être impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2021, être prédit avec certitude, la direction et le conseil sont d'avis que la résolution de ces affaires n'aura pas de conséquences négatives importantes puisque la Ville maintient une police d'assurance qui la couvre pour des montants jugés appropriés.

12 - PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE À LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La Ville respecte les normes comptables du *Manuel de CPA Canada pour le secteur public* (le *Manuel*). La Ville est aussi tenue de respecter les normes exposées dans le guide sur la présentation des rapports financiers municipaux de la province du Nouveau-Brunswick. Les différences dans les méthodes comptables comprennent la méthode pour comptabiliser les immobilisations corporelles, les virements gouvernementaux et les frais à payer pour la caisse de retraite et les avantages complémentaires de retraite. Le Manuel exige également la consolidation entière des fonds.

La note 19 présente un rapprochement de la présentation des fonds exigée par la province du Nouveau-Brunswick et de la présentation selon le *Manuel* pour l'exercice considéré.

13 - ENGAGEMENTS

La Ville s'est engagée d'après différents contrats échéant à diverses dates jusqu'en 2059 à verser une somme de 1 608 328 \$ pour l'enlèvement de la neige, la cueillette des ordures, la location d'un terrain, l'entretien ménager et la location d'équipements. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 270 834 \$ en 2022, 272 864 \$ en 2023, 269 608 \$ en 2024, 275 628 \$ en 2025 et à 284 883 \$ en 2026.

14 - CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt provisoire pour le capital

La Ville a mis en place un système de crédit renouvelable portant intérêt au taux préférentiel de 2,45 % pour des maximums de 310 000 \$ et 1 600 000 \$ au 31 décembre 2021 pour le fonds d'eau et égouts. Le système est utilisé afin de fournir un financement provisoire pour les dépenses d'immobilisations corporelles.

La Ville a les autorités ministérielles pour les emprunts à court terme comme suit :

Fonds d'eau et égouts de capital, 20-0018 et 21-0015

Emprunt d'exploitation

Ainsi que le prescrit la Loi sur les municipalités, les emprunts pour financer les affaires courantes du fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Celle-ci a donc un emprunt bancaire autorisé au montant de 50 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de 2,45 %. Les emprunts pour financer les affaires courantes du fond des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année. La Ville a donc un emprunt bancaire autorisé de 50 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de 2,45 %. En 2021, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

Ville de Saint-Quentin
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2021

14 - CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME (suite)

Emprunt inter fonds

Le guide servant à la préparation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter fonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

15 - EXCÉDENT AU FONDS D'EAU ET ÉGOUTS

La Loi sur les municipalités exige que les excédents au fonds d'eau et égout soient absorbés par un ou plusieurs des trois budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante. L'excédent à la fin de l'année est le suivant :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
2021 - Excédent	24 356	
2020 - Excédent	39 853	39 853
2019 - Excédent		18 566
	<u>64 209</u>	<u>58 419</u>

16 - FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau respectent les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la Loi sur les municipalités et sont déterminés en fonction du pourcentage applicable des dépenses du Réseau l'eau basé sur la population.

Ville de Saint-Quentin
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2021

17 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Fonds Général

Coût	Terrains \$	Bâtiments \$	Améliorations foncières \$	Routes, rues, trottoirs et caniveaux \$	Véhicules et équipements \$	Total fonds général \$
Solde d'ouverture	606 691	5 975 702	973 406	7 464 404	2 228 064	17 248 267
Acquisitions nettes durant l'année				1 166 681	78 273	1 244 954
Cessions durant l'année				342 203	51 328	393 531
Solde de fermeture	606 691	5 975 702	973 406	8 288 882	2 255 009	18 099 690
Amortissement accumulé						
Solde d'ouverture		2 815 439	582 838	5 138 275	1 327 373	9 863 925
Amortissement durant l'année		133 505	45 246	239 487	150 597	568 835
Amortissement accumulé sur cession				305 754	51 328	357 082
Solde de fermeture		2 948 944	628 084	5 072 008	1 426 642	10 075 678
Valeur nette des immobilisations corporelles	606 691	3 026 758	345 322	3 216 874	828 367	8 024 012

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

17 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Fonds Eau et Égouts

Coût	Terrains et améliorations foncières	Bâtiment	Réseau eau et égouts	Véhicules et équipements	Total fonds eau et égout	Total fonds général	Total municipalité 2021	Total municipalité 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	1 309 392	488 165	4 290 356	1 059 970	7 147 883	17 248 267	24 396 150	24 177 658
Acquisitions nettes durant l'année			636 881		636 881	1 244 954	1 881 835	272 381
Cessions durant l'année			171 731		171 731	393 531	565 262	53 889
Solde de fermeture	1 309 392	488 165	4 755 506	1 059 970	7 613 033	18 099 690	25 712 723	24 396 150
Amortissement accumulé								
Solde d'ouverture	1 006 760	295 122	2 659 571	927 476	4 888 929	9 863 925	14 752 854	14 126 722
Amortissement durant l'année	13 754	12 371	87 965	12 492	126 582	568 835	695 417	680 021
Amortissement accumulé sur cession			155 116		155 116	357 082	512 198	53 889
Solde de fermeture	1 020 514	307 493	2 592 420	939 968	4 860 395	10 075 678	14 936 073	14 752 854
Valeur nette des immobilisations corporelles	288 878	180 672	2 163 086	120 002	2 752 638	8 024 012	10 776 650	9 643 296

La Ville a des immobilisations corporelles sous location-acquisition qui sont inclues dans les montants énumérés ci-dessus :

	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Bâtiments	1 965 185	236 019	1 729 166
Véhicules et équipements	160 161	80 080	80 081
Total des actifs sous location-acquisition	2 125 346	316 099	1 809 247

Ville de Saint-Quentin
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2021

19 - CONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonctionnement Général	Capital Général	Fonctionnement Eau et égouts	Capital Eau et égouts	Réserve Fonctionnement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonctionnement Eau et égouts	Réserve Capital Eau et égouts	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent pour l'année 2021	584 881	568 548	169 700	132 973	53	286	1	77	1 456 519
Ajustement à l'excédent annuel pour le financement requis									
Excédent d'avant dernière année	102 419		18 566						
Approvisionnement en eau	(13 800)		13 800						
Transferts de fonds de Fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général	(420 103)				420 103				
Fonds de fonctionnement général au fonds de capital général	(71 121)	71 121							120 985
Fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de capital eau et égouts			(60 710)	50 710					
Fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve capital eau et égouts			(70 000)					70 000	
Remboursement du principal de la dette à long terme	(130 000)	130 000	(57 000)	57 000					
Provision pour obligation découlant du régime de retraite	6 600								6 600
Dépenses d'amortissement		568 835		126 582					695 417
Total d'ajustements à l'excédent de l'année 2021	(525 005)	769 956	(145 344)	234 292		420 103		70 000	823 002
Excédent des fonds pour l'année 2021	58 876	1 338 504	24 356	367 265	53	420 389	1	70 077	2 279 521

Ville de Saint-Quentin
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2021

20 - ÉTAT DES RÉSERVES

	Réserve Fonctionnement Général \$	Réserve Capital Général \$	Réserve Fonctionnement Eau et égouts \$	Réserve Capital Eau et égouts \$	Total 2021 \$	Total 2020 \$
Actifs						
Encaisse	146 849	100	30 817	221 411	177 766	177 713
Investissements		872 189			1 093 600	603 133
Excédent accumulé	146 849	872 289	30 817	221 411	1 271 366	780 846
Revenus						
Transfert du fonds de fonctionnement général		420 103		70 000	420 103	187 000
Transfert du fonds de fonctionnement d'eau et égouts	53	286	1	77	70 000	96 000
Intérêts	53	420 389	1	70 077	417	681
					490 520	283 681
Excédent pour l'année	53	420 389	1	70 077	490 520	283 681

Nom de l'investissement	Montant du principal	Taux d'intérêt
Dépôt à terme	71 653	0,05 %
Dépôt à terme	640 279	0,05 %
Dépôt à terme	10 786	0,05 %
Dépôt à terme	40 443	0,05 %
Dépôt à terme	109 028	0,05 %
Dépôt à terme	221 411	0,05 %

Ville de Saint-Quentin

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

20 - ÉTAT DES RÉSERVES (suite)

Résolution du conseil concernant les contributions aux ou transfert des réserves :

Proposé par la conseillère Bossé, appuyé par le conseiller LeClerc que 10 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement général au fonds réserve capital général. (#2021-055)

Proposé par la conseillère Thériault, appuyé par la conseillère Côté que 12 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général. (#2021-056)

Proposé par la conseillère Bossé, appuyé par le conseiller LeClerc que 119 103 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général. (2021-067)

Proposé par le conseiller Martel, appuyé par le conseiller LeClerc que 70 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve capital eau et égouts. (#2021-365)

Proposé par le conseiller Levesque, appuyé par le conseiller Martel que 9 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général. (#2021-366)

Proposé par le conseiller LeClerc, appuyé par le conseiller Levesque que 270 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général. (#2021-378)

Je certifie que les résolutions ci-haut sont des copies vraies et exactes de résolutions adoptées aux réunions du Conseil les 9 mars, 14 décembre et 20 décembre 2021.

Suzanne Coulombe
Greffière,

Date

Ville de Saint-Quentin
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2021

21 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONCILIÉ AU BUDGET SELON LES NORMES DU SECTEUR PUBLIC

	Général	Eau et égouts	Amortissement des immobilisations	Transferts	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Mandat d'impôts fonciers	1 986 546				1 986 546
Prestations de services à d'autres gouvernements	120 473				120 473
Vente de services, amendes et autres frais	28 500				28 500
Autres revenus propres sources	361 720	13 800		(291 722)	83 798
Subvention de financement et de péréquation communautaire	418 025				418 025
Autres contributions et transferts gouvernementaux	22 609	654 531			22 609
Frais aux usagers - Eau et égouts					654 531
Ajustement pour paiements versés en remplacement d'impôt foncier					
Revenus d'intérêts	2 225	1 800			4 025
Excédent d'avant-dernière année	102 419	18 566		(120 985)	
	<u>3 042 517</u>	<u>688 697</u>		<u>(412 707)</u>	<u>3 318 507</u>
Dépenses					
Services gouvernementaux généraux	853 785		39 166	(221 216)	671 735
Services de protection	561 432		51 378	(8 216)	604 594
Services de transport	596 696		288 968	(48 979)	836 685
Services d'hygiène du milieu	155 368				155 368
Services de développement économique	211 629		46 763		258 392
Services récréatifs et culturels	460 422		142 560		608 056
Frais de service de la dette				5 074	
Paiements de la dette à long terme	130 000	57 000		(187 000)	
Intérêts	18 385	45 208		(63 593)	
Transfert du fond général de fonctionnement au fond général de capital	32 800			(32 800)	
Transfert du fonds eau et égouts de fonctionnement au fonds de réserve capital eau et égouts		18 324		(18 324)	
Transfert du fond général de fonctionnement au fond général de réserve	22 000			(22 000)	
Transfert du fond eau et égouts de fonctionnement au fond eau et égouts de réserve		37 000		(37 000)	
Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées		524 165	126 582	52 208	702 955
Escompte		7 000		(7 000)	
	<u>3 042 517</u>	<u>688 697</u>	<u>695 417</u>	<u>(588 846)</u>	<u>3 837 785</u>
			<u>(695 417)</u>	<u>176 139</u>	<u>(519 278)</u>

Ville de Saint-Quentin
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	<u>Budget (non audité)</u>	<u>2021 Réal</u>	<u>2020 Réal</u>
	\$	\$	\$
PRESTATIONS DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Province du Nouveau-Brunswick			
Services des incendies	70 203	70 203	97 299
Entretien des routes	32 198	32 240	32 198
Récréatifs et culturels	18 072	18 072	17 608
	<u>120 473</u>	<u>120 515</u>	<u>147 105</u>
VENTES DE SERVICES, AMENDES ET AUTRES FRAIS			
Ventes de services aux résidents			
Incendie		8 980	5 034
Administratifs	10 350	11 846	12 860
Loisirs	8 100	9 557	1 460
Piscine	8 300	11 083	
Transport	200	5 000	170
Récréatifs et culturels			28 236
Autres	8 033	1 075	1 366
	<u>34 983</u>	<u>47 541</u>	<u>49 126</u>
Permis et licences			
Permis d'animaux	1 750	1 550	1 707
Permis de construction	8 000	16 520	10 365
Autres	1 000	220	130
	<u>10 750</u>	<u>18 290</u>	<u>12 202</u>
Loyers	<u>42 490</u>	<u>47 482</u>	<u>41 213</u>
Autres revenus			
Services de la paie et autres remboursements		1 166	4 410
Dons	24 075	24 325	62 796
	<u>24 075</u>	<u>25 491</u>	<u>67 206</u>
	<u>112 298</u>	<u>138 804</u>	<u>169 747</u>
FRAIS AUX USAGERS - EAU ET ÉGOUTS			
Résidences	472 920	478 902	477 553
Commerces	65 360	66 527	65 686
Industries	36 000	36 000	36 000
Institutions	73 800	74 014	77 798
Autres revenus eau et égouts	6 451	10 583	6 849
	<u>654 531</u>	<u>666 026</u>	<u>663 886</u>

Ville de Saint-Quentin
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021		2020
	Budget (non audité) \$	Réel \$	Réel \$
SERVICES GOUVERNEMENTAUX GÉNÉRAUX			
Législative			
Maire	13 984	13 984	7 595
Conseillers	20 476	20 476	20 586
Autres	14 402	2 465	3 364
	<u>48 862</u>	<u>36 925</u>	<u>31 545</u>
Administration			
Administrateur	43 795	43 579	48 392
Trésorier	68 703	65 001	59 009
Secrétaire municipale	46 827	37 804	40 641
Fourniture de bureau	39 151	32 947	32 568
Immeuble à bureau	55 400	47 696	42 702
Avocat	5 000	5 121	1 105
Avantages sociaux	202 533	167 089	180 327
	<u>461 409</u>	<u>399 237</u>	<u>404 744</u>
Gestion financière			
Audit externe	11 830	10 573	12 073
Autres			
Congrès, voyages et réceptions	9 852	4 905	733
Primes d'assurance responsabilité	30 988	21 410	24 094
Rapports municipaux	8 579	6 863	7 804
Subventions	3 300	4 107	6 818
Frais d'évaluation foncière	26 579	26 579	26 433
Mauvaises créances			195
Intérêts	6 007	5 579	6 353
Gestion des actifs	13 035	5 214	22 277
Autre administration générale	12 128	7 595	6 078
Amortissement des immobilisations corporelles	39 166	39 166	45 207
	<u>149 634</u>	<u>121 418</u>	<u>145 992</u>
	<u>671 735</u>	<u>568 153</u>	<u>594 354</u>

Ville de Saint-Quentin
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021		2020
	Budget (non audité) \$	Réel \$	Réel \$
SERVICES DE PROTECTION			
Service de police			
Gendarmerie Royale du Canada	381 417	381 417	376 469
Protection contre les incendies			
Administration	11 292	7 757	7 640
Brigade	47 258	31 318	37 976
Avertisseurs d'incendie	18 830	24 028	22 484
Enquêtes et prévention	800		
Formation	5 150	3 921	528
Caserne	30 421	29 542	25 166
Matériel	42 720	41 688	39 002
Intérêts	5 584	5 584	6 390
Amortissement des immobilisations corporelles	51 378	51 378	61 266
	213 433	195 216	200 452
Mesure d'urgence			
Mesures d'urgence	3 900	31	5 012
Autres			
Règlementation sur les animaux	5 844	5 185	4 739
	604 594	581 849	586 672

Ville de Saint-Quentin
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
	Budget (non audité)	Réal
	\$	\$
SERVICES DE TRANSPORT		
Commun		
Administration et ressources	76 217	72 143
Matériel général	46 590	26 274
Ateliers et autres frais	16 307	10 195
Honoraires professionnels	500	499
	<u>139 614</u>	<u>109 111</u>
	-----	-----
Revêtement et entretien des routes	98 950	93 092
Trottoirs	7 000	6 257
Égouts pluviaux	20 400	9 310
Nettoyage des rues	16 880	25 364
Enlèvement de la neige	168 289	158 941
Éclairage des rues	54 800	54 619
Indicateurs des rues et maisons		94
Signaux routiers	10 482	4 177
Traverses de piétons	29 582	24 191
Intérêts	1 720	1 720
Amortissement des immobilisations corporelles	288 968	288 968
	<u>697 071</u>	<u>666 733</u>
	<u>836 685</u>	<u>775 844</u>
	-----	-----
	-----	-----
SERVICES D'HYGIÈNE DU MILIEU		
Enlèvement des ordures	106 308	104 863
Dépotoirs	49 060	39 523
	<u>155 368</u>	<u>144 386</u>
	-----	-----
SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
Urbanisme et administration	81 885	78 970
Aménagement communautaire	11 900	9 559
Promotion économique	11 278	17 099
Promotion touristique	106 566	83 285
Amortissement des immobilisations corporelles	46 763	46 763
	<u>258 392</u>	<u>235 676</u>
	-----	-----
	-----	-----

Ville de Saint-Quentin
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
Budget (non audité)	Réal	Réal
\$	\$	\$
SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS		
Administration	67 213	60 433
Piscine	76 243	25 291
Centre communautaire	11 695	8 702
Parcs et terrains de jeux	33 194	33 630
Autres loisirs	45 862	8 987
Bibliothèque	75 279	54 527
Politiques culturelles	500	
Palais Centre-Ville	47 510	71 402
Expositions et foires	15 150	2 462
Subventions aux organismes de loisirs	87 776	79 194
Intérêts	5 074	6 323
Amortissement des immobilisations corporelles	142 560	152 885
	608 056	503 836
EAU ET ÉGOUTS		
Approvisionnement en eau		
Administration	201 805	194 689
Approvisionnement en eau	10 660	5 990
Purification et traitement	50 331	55 260
Conduite et distribution	81 734	59 250
Force motrice et pompage	62 562	52 557
Facturation et perception	50 143	40 662
Escomptes et notes de crédit	10 200	7 647
Autres	5 400	3 554
Intérêts	38 007	10 116
Amortissement des immobilisations corporelles	126 582	124 060
	637 424	553 785
Collecte des eaux usées et d'éliminations		
Système de collecte	52 441	46 254
Épuration et évacuation des eaux usées	13 090	14 988
	65 531	61 242
	702 955	615 027